



Numéro : 2022-01

## **Délégation de pouvoir – Postes de directeur municipal par intérim et de chef des finances par intérim**

En vertu du Projet de loi 3, *Loi de 2022 pour des maires forts et pour la construction de logements*, qui a eu pour effet de modifier la *Loi de 2001 sur les municipalités*, je soussigné, **Mark Sutcliffe**, maire de la Ville d'Ottawa, délègue par la présente au Conseil municipal d'Ottawa le pouvoir d'examiner et d'approuver une motion pour la nomination d'une personne au poste de directeur municipal par intérim et d'une personne au poste de chef des finances par intérim, conformément aux alinéas 1 et 2 du paragraphe 284.13 (1) de la *Loi de 2001 sur les municipalités*.

Cette délégation de pouvoir prend effet le 30 novembre 2022.

Fait à Ottawa, ce 30<sup>e</sup> jour de novembre 2022.

*Original signé par*  
*Mark Sutcliffe*

---

Signature du maire  
Mark Sutcliffe

*Original signé par*  
*M. Rick O'Connor*

---

Signature du greffier municipal  
M. Rick O'Connor